

# MAIRIE DE MONTMAIN

## Séance du Conseil Municipal

L'an deux mil dix, le 12 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude LE FEL, maire.

**Etaient présents** : Mme Elouard,  
MM. Le Fel, Chauvin, Dumesnil, Lange, Bécue, Ennaji, Gomez, Lerat, Quinquis,

**Absents excusés** : Mme Motte (pouvoir à M. Lange),  
M. Legois

**Absent** : Mme Skiba, M. Hergault.

Monsieur Gauthier Bécue a été désigné secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2010**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2) Délibération pour le placement financier**

Dans le cadre des travaux de la route de Lyons la Forêt et de la rue de Bois l'Evêque, la commune disposait d'un emprunt sur trois ans avec droit de puisage.

A ce jour, il reste 330 000 € sur cet emprunt non utilisé.

Dexia propose à la municipalité de faire valoir son droit de puisage sur ces 330 000 € et de les placer en attendant de les utiliser pour des futurs travaux (ex : place de la Mairie).

Cela éviterait d'emprunter pour ces futurs travaux à un taux d'intérêt moins intéressant.

Le conseil municipal décide d'emprunter les 330 000 € et de les placer et vote par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### **3) Délibération pour la participation au festival de danse**

Un festival de danse amateur aura lieu dans plusieurs communes du canton entre le 24 avril et le 15 mai 2010.

La commune de Montmain accueillera un spectacle de danse Country (Association Hello Country Dance de Saint Léger du Bourg Denis) le 03 mai 2010.

*Pour les frais, il est demandé une participation de 16 centimes d'€ par habitant, soit 216,64 € pour Montmain.*

*Le conseil municipal décide d'accorder cette somme pour participation aux frais et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour information, l'Association Manémontaise « Temps Danse » participera au festival.*

#### **4) Délibération pour la préemption sur les fonds de commerce et baux communaux**

*Ce droit de préemption permet dans un premier temps d'être informé lors de l'évolution de situation des commerces.*

*La chambre de commerce aide les municipalités dans les démarches pour mettre en place ce droit de préemption.*

*Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **5) Subvention pour le dépistage du cancer du sein**

*Depuis plusieurs années, la commune de Montmain accorde une subvention à l'Association EMMA, association pour le dépistage des cancers organisé en Seine Maritime.*

*Le conseil municipal décide de reconduire la subvention de l'année précédente, soit 120 € et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **6) Délibération pour participation à l'ATESAT**

*L'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) est une mission de service public assurée par la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement) dans le domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.*

*Par le passé, la commune a fait appel à l'ATESAT mais a trouvé le service non satisfaisant. Depuis, Montmain ne participe plus financièrement à l'ATESAT.*

*Le conseil municipal réitère sa position en votant contre une participation à l'ATESAT par*

*Pour : 0*

*Contre : 11 dont 1 pouvoir*

*Abstention : 0*

### **7) Approbation du Compte Administratif 2009**

*Monsieur le Maire présente et commente le Compte Administratif 2009.*

*Le conseil municipal approuve ce Compte Administratif et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **8) Approbation du Compte de Gestion 2009**

*Monsieur le Maire présente et commente le Compte de Gestion 2009.*

*Le conseil municipal approuve ce Compte de Gestion et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **9) Affectation du résultat 2009**

*Pour l'année 2009, la commune a dégagé un excédent de clôture au 31 décembre de 455 427,37 €.*

*Cet excédent est composé :*

- D'un excédent global de fonctionnement de 141 976,55 €*
- D'un excédent global d'investissement de 313 450,82 €*

*Ce résultat est réaffecté au budget pour 2010 ; la proposition est faite de réaffecter 300 000 € sur la section investissement et le reste, soit 155 427,37 € sur la section fonctionnement car les besoins en fonctionnement risquent d'augmenter dans les années à venir (désengagement de l'Etat, inflation...)*

*Le conseil municipal approuve cette réaffectation du résultat 2009 et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **10) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), aide de l'A.D.M. 76**

*Le conseil municipal a eu une réunion de travail dernièrement pour faire une relecture du P.L.U. afin d'en dégager si nécessaire des besoins de modification.*

*Trois « problématiques » nécessiteront peut-être une mise à jour du P.L.U., à savoir :*

- Besoin d'une zone de parking proche de l'Eglise,*
- Les enclaves agricoles au sein de zone d'habitation,*
- La zone réservée pour la future salle polyvalente est probablement trop juste en superficie.*

*Pour l'instant, aucune décision de modification du P.L.U. n'a été prise.*

### **11) Piscine**

*Actuellement, la piscine de Bonsecours est fermée aux utilisateurs pour des raisons de sécurité. De plus, cette piscine est trop petite pour les besoins de notre canton. Il n'y a donc pas de piscine en activité sur le Canton de Boos.*

*C'est un manque important pour les scolaires et pour les loisirs.*

*A ce jour, nous ne connaissons pas le coût de la rénovation de la piscine de Bonsecours mais une rénovation ne résoudra pas le problème de capacité.*

*L'Amicale des Maires du Canton a abordé ce sujet et a conclu sur la nécessité d'avoir un seul équipement nautique sur le Canton. L'Amicale a également engagé des approches avec des partenaires privés qui seraient en charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement de cet équipement.*

*Le conseil municipal se prononce sur la poursuite des investigations pour le projet d'équipement nautique dans le Canton de Boos, à la condition qu'une grande majorité des communes de ce canton participent au projet (afin de réduire l'impact financier par habitant) et que, soit la commune de Montmain soit entièrement dégagée du SIVOM, soit la commune de Mesnil Raoul et Fresne le Plan participent au projet.*

*Le Conseil Municipal vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **12) Délibération pour l'autorisation de paiement de l'acompte à Monsieur J.F. CARON**

*Il s'agit de verser un acompte à Monsieur J.F. CARON, Société conseils-assistance de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de la salle polyvalente.*

*Le Conseil Municipal donne cette autorisation à Monsieur le Maire et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **13) ARBRE A CADABRA, travaux de maîtrise d'œuvre 2010**

*Cette question à l'ordre du jour est reportée au prochain conseil car la commission Environnement abordera ce sujet lors de sa prochaine réunion de travail.*

### **14) Subvention à l'Association « L'ART SEINE »**

*Cette Association a organisé l'année dernière un festival de musique à Montmain. Cette année, l'Association renouvelle l'animation le 16 avril. En 2009, le conseil avait accordé une subvention de 300 €.*

*Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de renouveler la subvention en 2010 et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Le Conseil précise qu'il a besoin de connaître le bilan du festival 2009 afin de déterminer le montant de la subvention 2010.*

## **DELIBERATION NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

### **- Transfert du compte d'investissement pour facturation**

*Afin que la C.L.E.T.C. puisse commencer ses travaux dévaluation des transferts de charge et de fiscalité entre les communes et la C.R.E.A., il est demandé d'élire un représentant.*

*Monsieur LE FEL se propose comme candidat.*

*Le conseil municipal élit Monsieur LE FEL par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **- Syndicat du Collège**

*Les statuts du Syndicat ont changé.*

*Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **- Courtoisie Routière**

*Comme chaque année, l'Association « Courtoisie Routière » sollicite la commune pour obtenir une subvention. Les années précédentes, la commune prêtait du matériel mais ne subventionnait pas financièrement l'association.*

*Le conseil municipal affirme son souhait de prêter du matériel et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Le conseil municipal n'accorde pas de subvention financière et vote par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **- Fête des voisins**

*La commission des Fêtes propose de réitérer le 28 mai 2010 la fête des voisins sur le même principe (prêt de matériel - apéritif offert)*

*Le conseil municipal vote pour le prêt de matériel par*

*Pour : 11 dont 1 pouvoir*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*La séance s'est terminée à 23h 15*

*Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.*